

Mise en non valeurs de produits communaux

La délégation spéciale
admet en non valeurs (dégrèvement)

1^o) la location de chasse 1944 au nom de M. Marchal
Henri (200^l)

2^o) le montant du bail consenti à M. Godfrey, Chomé
et Schmitt par acte du 8 Novembre 1936 sauf l'art 10
"A la Croix Noires loué à M. Chomé pour 10^l
dégrèvement se montant à la somme de 205^l

Les terrains ont été remembriés en 1943 et les bailleurs n'ont
plus la jouissance depuis cette date